



Conditions particulières de l'offre – Exclusivement sur samsung.com

**Recevez jusqu'à 30€ de réduction temporaire pour l'achat du sur une sélection (des) modèle(s) suivant(s) :
Galaxy A37 5G, Galaxy A57 5G**

Promotion

Cette promotion est valable du 10-4-2026 au 23-4-2026 (date d'achat) et jusqu'à épuisement des stocks. Cette promotion est uniquement valable pour les participants âgés de 18 ans ou plus.

Samsung livre le produit selon les conditions de livraison de samsung.com telles que reprises sur:

https://www.samsung.com/be_fr/shop-advantages/#delivery-installation

Modèles participants

Cette promotion est valable sur les modèles suivants:

Nom	Modèle	Avantage (EUR)
Galaxy A37 256GB	SM-A376BZAGEUB	30
Galaxy A37 256GB	SM-A376BDGGEUB	30
Galaxy A37 256GB	SM-A376BZWGEUB	30
Galaxy A37 256GB	SM-A376BLVGEUB	30
Galaxy A57 256GB	SM-A576BZVDEUB	30
Galaxy A57 256GB	SM-A576BLBDEUB	30
Galaxy A57 256GB	SM-A576BZADEUB	30
Galaxy A57 256GB	SM-A576BDBDEUB	30
Galaxy A57 512GB	SM-A576BZVHEUB	30

Cette promotion n'est valable que si vous avez acheté le modèle participant en Belgique et sur samsung.com (samsung.com/be_fr/).

Participation

- Placez un model participant dans votre panier samsung.com.

- La réduction sera ajoutée directement à votre panier.

Renvoi

Insatisfait? Si vous souhaitez retourner votre produit, vous devez nous le retourner. Si nous ne recevons pas le produit, nous ne pouvons pas annuler l'achat ou rembourser le montant de l'achat.

Si vous avez des questions ou des remarques concernant votre participation à cette promotion exclusive samsung.com, vous pouvez prendre contact avec nous via le numéro BE : 02 201 2418 (tarif local).

En participant à la promotion, vous acceptez les Conditions Générales de l'Action et les Conditions particulières de l'action de Samsung



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ACTION

SAMSUNG ELECTRONICS BENELUX B.V.

(Version : Octobre 2023)

Veuillez lire attentivement ces Conditions Générales de l'Action ainsi que les Conditions Particulières de l'Action qui lui sont associées et/ou les Conditions Générales supplémentaires telles que décrites sur la page de l'Action Samsung (les « **Conditions Particulières de l'Action** »). Les présentes Conditions Générales de l'Action ainsi que les Conditions Particulières de l'Action qui lui sont associées s'appliquent à l'Action et à votre participation à celle-ci. En participant à l'Action, vous déclarez que vous acceptez les Conditions Générales de l'Action.

Article 1 — Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent dans les présentes Conditions Générales de l'Action :

« Action »	Concours promotionnel ou action promotionnelle tel(le) que décrit(e) dans les Conditions Particulières de l'Action organisées par Samsung.
« Zone de l'Action »	Le territoire du Benelux dans lequel l'Action a lieu, comme indiqué dans les Conditions Particulières de l'Action. L'Action concerne uniquement les produits en promotion achetés dans la zone de l'Action.
« Période de l'Action »	La période pendant laquelle la promotion se déroule, comme indiqué dans les Conditions Particulières de l'Action.
« Produits de l'Action »	Les modèles en promotion tels qu'indiqués dans les Conditions Particulières de l'Action.
« Conditions de l'Action »	Ces Conditions Générales de l'Action, les Conditions Particulières de l'Action et toutes conditions supplémentaires que Samsung a annoncées ou divulguées au cours de l'Action sur son site Web ou en point de vente. Il est précisé qu'en cas de différence entre les deux, les Conditions Particulières de l'Action prévalent sur les Conditions Générales de l'Action. Les Conditions Générales de l'Action s'appliquent aux campagnes promotionnelles organisées par Samsung.
« Conditions particulières de l'Action »	Les Conditions Particulières de l'Action associées et/ou les Conditions Générales supplémentaires telles que décrites sur la page de l'Action, forment un tout avec les présentes Conditions Générales de l'Action et sont publiées par Samsung avec l'Action pour une Action spécifique.
« Matériel de Participation »	Contributions de toute nature (y compris : images, vidéos, textes, photographies, audio, dessins, peintures, interviews, portraits, messages sur les médias sociaux, etc.) des Participants dans le cadre d'une Action. Ceci comprend également les éventuels versements et enregistrements effectués dans le cadre de la campagne.
« Participant »	La personne qui prend part à l'Action et qui est également habilitée à le faire sur base de l'article 2 des présentes Conditions Générales de l'Action.
« Période d'Inscription »	Période pendant laquelle les inscriptions pour participer à l'Action peuvent être soumises, comme indiqué dans les Conditions Particulières de l'Action.
« Page de l'Action »	désigne la page sur Samsung.com dédiées aux Actions en cours, située à l'adresse www.samsung.com/nl/promo , www.samsung.com/be/promo ou www.samsung.com/be_fr/promo .
« Samsung »	Samsung Electronics Benelux B.V., situé à la Rue Evert van de Beek 310, 1118 CX Schiphol, Pays-Bas, avec succursale à Diegem (1831) Airport Plaza, Geneva Building, Leonardo Da Vincilaan 19 en Belgique, sous le numéro d'entreprise 0472.450.079.
« Avantage »	Tout avantage obtenu lors d'une Action, y compris : un prix, une réduction, une remise en cash ou un produit, tel que décrit dans les Conditions Particulières de l'Action. En cas de concours, le gagnant est le Participant qui reçoit un prix de la façon indiquée dans les Conditions Particulières de l'Action.

Article 2 — Participation

- La Participation à l'Action n'est ouverte qu'aux personnes physiques résidant dans la Zone de l'Action et âgées de plus de 18 ans au moment de la participation. À la demande de Samsung, le Participant s'identifiera valablement et fournira la preuve de son lieu de résidence et de son âge.
- Il n'y a pas de frais liés à la participation, sauf indication contraire dans les Conditions Particulières de l'Action.



3. La participation à certaines Actions n'est possible que lors de l'achat d'un Produit de l'Action spécifique, comme indiqué dans les Conditions Particulières de l'Action. La participation à ces Actions est uniquement ouverte à ceux qui ont acheté le Produit de l'Action dans un magasin Participant à l'Action, comme indiqué sur ce site Web, pendant la Période de l'Action. Si le produit est acheté dans un magasin qui ne participe pas à l'Action ou auprès d'un particulier, vous ne pouvez pas participer à l'Action. Les propriétaires successifs du produit (par exemple : les particuliers qui ont acheté un produit dit de « seconde chance », un produit « outlet », un produit B-C — etc., ou un produit échangé) ne peuvent pas non plus participer à la promotion et ne pourront en aucun cas profiter de l'Avantage. De plus, le droit à l'Avantage deviendra caduc après l'annulation de l'achat initial et le Participant devra dans ce cas rendre à Samsung de sa propre initiative et à ses frais tout avantage déjà reçu, et ce, dans les meilleurs délais, et dans tous les cas dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'expiration du droit de participation. La participation à l'Action ou le droit à l'Avantage sont strictement personnels et incessibles. Ces promotions sont valables jusqu'à épuisement des stocks. Samsung n'est pas

4. L'inscription via un site Web est requise pour participer à certaines Actions, pendant la Période d'Inscription. L'inscription est gratuite. Le Participant doit posséder une adresse e-mail valable et une adresse valable de lieu de résidence permanente située dans la Zone de l'Action. D'autres conditions d'inscription peuvent être consultées via ce site Web. La confirmation de l'inscription sera envoyée à l'adresse (e-mail) fournie. Si cette confirmation n'est pas reçue, le Participant doit contacter Samsung dans les deux semaines suivant l'inscription (voir article 8-1). Si des informations et/ou des documents supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien l'inscription, le Participant aura la possibilité de fournir ces informations et/ou documents supplémentaires jusqu'à quatorze (14) jours calendaires après réception de la demande de correction de Samsung. Si Samsung n'a pas reçu ces informations et/ou documents supplémentaires endéans ces quatorze (14) jours calendaires après réception de la demande de correction de Samsung, l'enregistrement

5. La participation à l'Action n'est ouverte qu'aux consommateurs. Par consommateur, on entend la personne physique qui n'agit pas à des fins liées à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.

Article 3 — Exclusions

1. Les employés de Samsung, des filiales de Samsung, ainsi que toutes les personnes directement ou indirectement impliquées dans l'organisation de l'Action ou dans l'Avantage ou le fournisseur (indirect) de l'Avantage et leurs employés respectifs, sont exclus de la participation.
2. Le Participant ne peut participer à l'Action que pendant la période d'inscription et uniquement de la manière décrite dans les Conditions Générales de l'Action. Sauf indication contraire dans les Conditions Particulières de l'Action, une participation combinée à différentes Actions n'est pas autorisée. Si le Participant ne fournit pas ce qui est demandé à Samsung à temps, s'il le fournit trop tôt, pas de la manière prescrite, avec des frais de port insuffisants, incomplets ou que son envoi est incomplet de quelque façon que ce soit, l'envoi ne sera pas accepté et donc pas pris en compte dans le cadre de l'Action. Samsung décline toute responsabilité en cas de retard, d'envoi incomplet ou perdu pour des raisons techniques ou autres. Le Participant conservera une copie ou une transcription de sa participation et de ses envois (y compris le Matériel de Participation). Samsung n'est pas responsable des envois endommagés, perdus ou retardés.
3. La participation n'est pas autorisée et Samsung est en droit d'exclure des Participants ou des groupes de Participants de la participation à l'Action et à toute Action ultérieure sans autre préavis, le droit à l'avantage devenant caduc, si :
 - a. un Participant a participé à l'Action en violation des Conditions Générales de l'Action ;
 - b. un Participant fournit des adresses (e-mail), des noms et/ou d'autres données (personnelles) incomplètes ou fausses ;
 - c. divers scripts, systèmes, fonctions automatisées ou techniques qui augmentent les chances de gagner sont utilisés ;
 - d. il y a abus, fraude, manipulation ou contournement et violation des Conditions Générales
 - e. Un Participant ne participe pas à l'Action pour un usage personnel, mais agit à des fins liées à son commerce, son entreprise, son artisanat ou sa profession ;

Samsung est en droit de le faire sur base d'un soupçon — sans indiquer de motif et sans être obligé de verser une quelconque compensation au Participant concerné — et n'est pas obligé d'informer le Participant ou de fournir de preuves pour se justifier.

Article 4 — L'avantage

1. Tout droit de bénéficier de l'Avantage est strictement personnel, ne peut être échangé contre des biens et/ou des services, et n'est pas transférable sans le consentement écrit de Samsung.
2. Samsung est à tout moment en droit de proposer une alternative équivalente à l'Avantage sans préavis, sans obligation de verser une quelconque indemnité.
3. Si un Participant ne se fait pas connaître à Samsung dans le délai spécifié dans les Conditions Particulières de l'Action, ou dans un délai d'un mois si ce terme est dépassé, Samsung a le droit d'annuler le droit du Participant à l'Avantage. Samsung peut dès lors éventuellement attribuer l'Avantage concerné à un autre Participant. Samsung n'est pas dans l'obligation de signaler que le droit à l'Avantage a expiré.
4. Samsung s'efforce de transférer, livrer ou remettre personnellement l'Avantage au Participant dans les 16 semaines suivant la soumission d'une inscription valide ou la détermination des gagnants en cas de concours. Lorsque l'Avantage est une somme d'argent (cashback), celle-ci ne peut être transférée que sur un numéro de compte au sein de l'Union européenne. Lorsque l'Avantage est un cadeau (produit), il ne peut être envoyé qu'à des adresses postales dans le Benelux. Dans le cas où l'Avantage est envoyé à une adresse postale dans le Benelux, le Participant est considéré comme ayant reçu l'Avantage au moment de la livraison de l'Avantage à l'adresse postale indiquée.
5. Si la taxe néerlandaise sur les jeux de hasard est payable sur l'Avantage pour une promotion aux Pays-Bas, elle sera payée par Samsung et ne sera pas facturée au Participant. Le Participant est responsable de toutes autres taxes et droits dus.
6. Si les Conditions Particulières de l'Action concernées prévoient explicitement que la participation à différentes actions peut être combinée, l'Avantage sera appliqué - dans l'ordre suivant : (i) les remises consistant en des montants de remise applicables à des produits individuels, (ii) les remises consistant en des pourcentages de remise applicables à des produits individuels, (iii) les remises consistant en des montants de remise applicables à l'achat simultané de combinaisons de produits et (iv) les remises consistant en des pourcentages de remise applicables à l'achat simultané de combinaisons de produits.

Article 5 — Matériel de participation

1. Le Participant déclare et garantit que le Matériel de Participation qu'il/elle met à la disposition de Samsung dans le cadre d'une Action n'est pas illégal et n'enfreint pas la loi. En particulier, le Participant déclare et garantit expressément que le Matériel de Participation ne porte pas atteinte aux droits (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est pas ou ne peut pas être insultant, offensant, blessant, raciste, calomnieux, diffamatoire, discriminatoire ou autrement contraire au bon goût ou à la décence. Ce Matériel de Participation ne peut pas non plus être trompeur ou illégal de quelque manière que ce soit. Le Participant indemniserá Samsung contre toute réclamation de tiers en relation avec le contenu du Matériel de Participation soumis par le Participant. Samsung peut, à sa seule discrétion, juger ce Matériel de Participation inadapté pour l'une des raisons susmentionnées ou pour toute autre raison qu'il estime valable. Samsung peut dès lors refuser ou supprimer le Matériel de Participation en question, sans devoir consulter ni obtenir l'approbation du Participant.
2. Le Participant cède tous les droits actuels et futurs sur le Matériel de Participation (y compris la propriété intellectuelle et les droits moraux) expressément et sans condition à Samsung. Dans la mesure où ce transfert n'est pas autorisé par la loi, le Participant renonce à ces droits. Samsung peut exploiter et concéder sous licence le Matériel de Participation dans le monde entier et sans limitation par tout média imaginable pendant et après la Période de l'Action. En outre, le Participant renonce à tout droit à une compensation en relation avec (le transfert) du Matériel de Participation. Le Participant s'assurera que les tiers qui peuvent exercer ces droits sur le Matériel de Participation transféreront également ces droits à Samsung d'une manière identique ou renonceront respectivement à ces droits.



3. Le Participant autorise Samsung et/ou les autres sociétés du groupe Samsung à utiliser le Matériel de Participation (et notamment à l'afficher ou à le communiquer au public) de quelque manière que ce soit (imprimé, publications, film, numérique, etc.), à des fins promotionnelles et autres de Samsung et/ou d'une autre société du groupe Samsung, sans avoir droit à une quelconque compensation ou indemnisation, autre que l'Avantage auquel il pourrait prétendre. Le Participant veillera à ce que les tiers qui s'impliquent dans l'Action dans le cadre de la participation du Participant, fourniront également à Samsung une autorisation identique, sans avoir droit à aucune compensation ou indemnisation.

Article 6 — Exclusion de responsabilité

1. Samsung, ses employés, les personnes auxiliaires ou les tiers engagés par elle, ne sont pas responsables, sauf en cas d'intention ou de négligence grave, des : (i) frais et dépenses supplémentaires que le Participant devrait engager dans le cadre (de la distribution ou de l'utilisation) de l'Avantage ; (ii) dommages causés par (la fourniture ou l'utilisation de) l'Avantage ou par la participation du Participant à l'Action ; (iii) dommages causés par des dysfonctionnements (de quelque nature que ce soit) du logiciel, de l'ordinateur, du réseau, d'Internet, à la suite desquels la participation du Participant n'a pas été enregistrée, ou a été enregistrée de manière incorrecte, retardée ou en retard par Samsung ; (iv) fraude par le(s) Participant(s) ; et (v) le contenu du Matériel de Participation.

2. Samsung n'offre pas de garantie commerciale concernant l'Avantage fourni et exclut toute responsabilité (sauf en cas d'intention ou de négligence grave) à cet égard. Samsung ne sera pas responsable (i) de tout défaut de l'Avantage, (ii) si l'Avantage est reçu plus tard qu'annoncé, (iii) si l'Avantage est réceptionné par la mauvaise personne ou est perdue ou endommagée pendant le transport, ou (iv) si certains points mineurs de l'Avantage (reçu) diffèrent de l'Avantage proposé.

3. Dans le cas où une plateforme de médias sociaux telle que Facebook ou Twitter est utilisée pour une Action, la plateforme n'est en aucun cas responsable de l'Action. L'Action n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée, administrée ou associée à la plateforme.

Article 7 — Confidentialité

1. Les données personnelles communiquées à Samsung par le Participant dans le cadre de cette Action sont soumises aux lois nationales applicables en matière de confidentialité. Samsung ne traitera ces données qu'en sa qualité de responsable du traitement pour le bon déroulement de l'Action, pour ses propres études de marché et de marketing direct, et aux fins énoncées dans les présentes Conditions générales de l'Action et dans les Conditions Particulières de l'Action. Les données personnelles peuvent être transférées dans le cadre des finalités précitées à une ou plusieurs entités du groupe auquel appartient Samsung ou en cas d'obligation légale ou à la demande des autorités policières ou judiciaires. Les données personnelles ne seront pas vendues à des tiers.

2. Dans certains cas, l'utilisateur peut également fournir ces données personnelles en utilisant son compte sur une plateforme de médias sociaux, telle que Facebook ou Twitter.

3. Chaque Participant peut exercer gratuitement son droit légal d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données pour le marketing direct en envoyant à Samsung une demande écrite, signée et datée à cet effet, accompagnée d'une copie de sa carte d'identité, par courrier postal à Samsung. Electronics Benelux BV, Evert van de Beekstraat 310, 1118 CX Schiphol, Pays-Bas (pour les Pays-Bas) ou Samsung Electronics Belgium, Diegem (1831) Airport Plaza, Geneva Building, Leonardo Da Vincilaan 19, Belgique (pour la Belgique et le Luxembourg). S'il s'agit d'une carte d'identité électronique, une impression du contenu de la puce ou un certificat officiel de résidence est également nécessaire. Le Participant peut lire l'intégralité de la politique de confidentialité de Samsung à l'adresse <http://www.samsung.com/be/info/privacy.html> (NL) ou http://www.samsung.com/be_fr/info/privacy.html (FR) pour la Belgique ou www.samsung.com/nl/info/privacy.html pour les Pays-Bas. Si un Participant soumet une demande de suppression de ses données personnelles, sa participation à l'Action deviendra caduque et le Participant concerné ne pourra plus bénéficier de l'Avantage.

Article 8 — Réclamations

1. Toute personne ayant des questions, des commentaires ou des réclamations concernant l'Action peut contacter le service clientèle de Samsung à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués dans les Conditions Particulières de l'Action. Le service client est également joignable au numéro de 088-9090100 (Pays-Bas), 02 201 2418 (Belgique) ou 26 10 37 10 (Luxembourg).

2. Samsung n'est lié à aucune correspondance concernant les exclusions de participation, la suppression du Matériel de Participation ou le résultat d'une Action, comme indiqué dans les Conditions Générales de l'Action.

3. L'absence de réponse de Samsung à un message, un e-mail ou une lettre du Participant ne peut en aucun cas être considérée comme un consentement au contenu de ce message, e-mail ou lettre.

Article 9 — Dispositions finales

1. Pour les Actions aux Pays-Bas contenant un élément de hasard, le Code de Conduite Néerlandais pour les Jeux de Hasard Promotionnels (Nederlandse Gedragscode Promotionele Kansspelen) s'applique aux présentes Conditions Générales et à la promotion et Samsung agit conformément à ce code de conduite.

2. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de modifier l'Action, les Conditions Générales de l'Action et/ou l'Avantage à sa seule discrétion et sans préavis ni justification si les circonstances l'exigent, sans être redevable d'aucune manière d'une compensation envers les Participants.

3. Le contenu des Conditions Générales et des Conditions Particulières de l'Action est sujet à des erreurs typographiques et à l'interprétation. Aucun droit ne peut découler d'erreurs d'écriture ou de fautes commises par Samsung.

4. Les présentes Conditions Générales de l'Action et les Conditions Particulières de l'Action sont régies par la loi de la Zone de l'Action telle que définie dans les Conditions Particulières de l'Action. Si la Zone de l'Action couvre plusieurs pays, la législation du lieu de résidence du Participant est de vigueur : à savoir, la Belgique, les Pays-Bas ou le Grand-Duché de Luxembourg.

SAMSUNG

5. Pour les Participants des Pays-Bas, le tribunal d'Amsterdam est compétent pour tout litige entre Samsung et le Participant, mais uniquement si les parties ont entamé une consultation mutuelle préalable. Pour les Participants de Belgique, le tribunal de Bruxelles est compétent, et pour les Participants du Grand-Duché de Luxembourg, le tribunal de Luxembourg (Ville) est compétent pour tout litige entre Samsung et le Participant. Cependant, le Participant et Samsung s'engagent à se consulter et à tenter de trouver une solution à l'amiable préalablement à toute procédure.